



Prescription de l'action en paiement d'un prêt à un consommateur en cas de décès de l'emprunteur

Jurisprudence publié le **02/02/2022**, vu **551 fois**, Auteur : [Assistant-juridique.fr](https://www.assistant-juridique.fr)

En cas de décès de l'emprunteur immobilier, l'action exercée par le prêteur contre ses héritiers en paiement du capital restant dû se prescrit à compter du jour où ce prêteur prononce la déchéance du terme.

L'action des professionnels, pour les biens ou les services qu'ils fournissent aux consommateurs, se prescrit par deux ans (C. consom. art. L 218-2).

Un emprunteur immobilier décède. L'assureur n'ayant pris en charge qu'une partie des sommes restant dues, la banque prononce la déchéance du terme deux ans et demi après le décès, puis elle agit contre les héritiers de l'emprunteur pour obtenir paiement du capital non remboursé.

Pour déclarer l'action de la banque prescrite, une cour d'appel retient que le décès de l'emprunteur a rendu la créance exigible et que le point de départ du délai de prescription doit être fixé à la date à laquelle la banque avait eu connaissance de l'identité des héritiers, date qui était antérieure de plus de deux ans à son action.

La Cour de cassation censure ce raisonnement : à l'égard d'une dette payable par termes successifs, la prescription se divise comme la dette elle-même et court à l'égard de chacune de ses fractions à compter de son échéance, de sorte que, si l'action en paiement des mensualités impayées se prescrit à compter de leurs dates d'échéance successives, l'action en paiement du capital restant dû se prescrit à compter de la déchéance du terme, qui emporte son exigibilité, y compris en cas de décès de l'emprunteur.

Source : efl.fr

A lire : [Délai de prescription d'une facture](#)

A télécharger : [Récupérer une facture impayée](#)

Articles sur le même sujet :

- [Récupérer une facture impayée](#)
- [10 astuces pour éviter les impayés](#)

- [Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi](#)
 - [Révoquer un gérant de SARL](#)
 - [Réaliser une assemblée annuelle de SARL](#)
 - [Dividendes : mode d'emploi](#)
 - [Dissoudre une SARL](#)
 - [Guide pratique de la SARL](#)
-
- [Comment vérifier la solvabilité d'un client ?](#)
 - [Droit de rétention en cas d'impayé : conditions et modalités](#)
 - [Impayé : comment faire jouer l'exception d'inexécution ?](#)
 - [Impayé : comment faire jouer la clause résolutoire ?](#)
 - [Comment éviter les impayés ?](#)
 - [Quelle est la date limite de paiement d'une facture ?](#)
 - [Le rejet d'un chèque sans provision](#)
 - [Comment éviter les impayés ?](#)
 - [Comment négocier des délais de paiement avec ses fournisseurs ?](#)
 - [Comment obtenir un délai de grâce ?](#)
 - [Comment obtenir un délai de paiement ou une remise de dette de l'URSSAF ou des impôts ?](#)
 - [Factures : les mentions obligatoires](#)
 - [Modèle de facture avec TVA](#)
 - [Modèle de facture sans TVA](#)